CONSEIL GÉNÉRAL Finistère
Penn-ar-Bed

MICHAËL QUERNEZ

Vice-président du Conseil général
Chargé de l'insertion et de l'économie
Conseiller général du canton de Quimperlé
Conseiller municipal de Quimperlé

Monsieur Jacques BROT
Préfet du Finistère
PREFECTURE
42 Boulevard Dupleix
29000 - QUIMPER

Quimperlé, le 21 Juin 2012

Monsieur le Préfet,

Malgré « l'avis défavorable » du commissaire enquêteur et une très forte opposition des élus du territoire de Quimperlé, le Groupe Pigeon maintient sa demande d'ouverture d'une carrière d'extraction de granulats à Kerangoarec à Arzano. Ce qui est totalement impensable et inenvisageable !

En effet, le Pays de Quimperlé s'est donné au fil des années passées pour ambition d'accompagner l'attractivité démographique qu'il connait, et de maitriser son développement économique par des choix ambitieux et exigeants.

Il a notamment considéré, que maintenir sur le long terme cette attractivité récente due au retournement démographique que rencontre la Bretagne, supposait de préserver les espaces et les ressources naturels du territoire, ses paysages et sa qualité de l'eau en particulier. Et qu'il lui appartenait également de ne pas sacrifier ses territoires ruraux à des projets urbanistiques ou économiques non qualitatifs et dont les effets indésirables ne pourraient être maitrisés.

Tous ces enjeux et objectifs apparaissent comme des priorités du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Quimperlé qu'il m'a été donné d'élaborer lorsque je présidais la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (2002-2008).

Aussi, vous comprendrez mon opposition totale au projet relatif à l'exploitation d'une carrière au lieu dit Kerangoarec, déposé par le Groupe Pigeon.

Le développement durable du Pays de Quimperlé suppose que son développement économique ne se fasse pas au détriment de la qualité de vie de ses habitants, de l'environnement, des activités économiques présentes, le tourisme vert en particulier, et ne viennent pas renforcer les désagréments provoqués par des activités historiques d'ores et déjà présentes. Notons en effet, à proximité du site choisi la présence de nombreuses carrières déjà exploitées.

Le trafic des poids lourds engendré, les conséquences possibles sur le niveau de la nappe phréatique et sur la ressource en eau par cette exploitation, alors que l'Ellé est un joyau que nous devons absolument protéger, inscrite à Natura 2000, sont des arguments suffisants pour plaider contre ce projet.

32, boulevard Dupleix
29196 Quimper Cedex
Tél. 02 98 76 61 36
Fax 02 98 76 22 81
michael.quernez@cg29.fr

Délégation du
Pays de Cornouaille
Antenne de Quimperlé
10ter rue Thiers
29300 Quimperlé
Tél. 02 98 09 07 23
Fax 02 98 09 08 64

Par ailleurs, ce projet est consommateur de foncier agricole, ce que ne cesse de dénoncer, à raison, la Chambre d'Agriculture du Finistère.

Enfin, si l'équilibre économique d'un tel projet est de la responsabilité de l'industriel, il n'en demeure pas moins que son utilité semble loin d'être avérée. Le dernier schéma départemental des carrières du Finistère, même s'il date de 1998, n'a d'ailleurs pas identifié un tel besoin. L'objectif de production annuelle a d'ailleurs été ramené ces derniers mois de 300 000 à 200 000 tonnes preuve s'il en est que nous sommes dans une stratégie industrielle à d'autres fins et utilités : maîtrise de la concurrence, démarche capitalistique à fin de revente, ce que nous avons d'ailleurs déjà connu en Pays de Quimperlé il y a quelques années.

Aussi, pour toutes ces raisons notamment, je vous redis mon opposition totale et déterminée à ce projet.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes salutations distinguées.
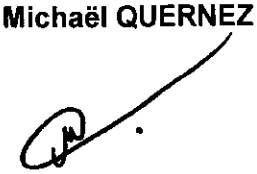
Michaël QUERNEZ